

EquiLiberté

Fédération Nationale des Randonneurs Equestres

Info

Des valeurs Des pratiques
Le Pays d'Auge en juillet
EquiChemins ... Du nouveau
Le Plage en toute Liberté
Le Bonheur en Chemin
Alerte intoxication

N°29 . JUIN 2017



Par des Randonneurs Pour les Randonneurs

Edito

Sur les chemins de France

Nous sommes en pleine période estivale avec toutes ses manifestations festives, toutes ses randonnées locales, départementales, régionales ou nationale, tous ses rassemblements équestres sous toutes leurs formes conviviales et ceci sur nos beaux chemins de France.

Elles sont le fruit de vos réalisations, vous bénévoles adhérents d'**EquiLiberté**, mais aussi de tous ceux que vous savez convaincre de vous rejoindre pour vous accompagner. Elles sont fréquentées par nos adhérents **EquiLiberté**, mais aussi par tous les randonneurs équestres, pédestres ou vététistes adhérent ou non à une Fédération structurée.

Notre sens de la Liberté, nos valeurs relatives à la protection de la nature, de l'environnement et du patrimoine, nos pratiques et notre maîtrise organisationnelles des manifestations dans la convivialité selon les orientations de notre Fédération **EquiLiberté** font que, généralement, résulte de ces éléments une fréquentation très importante de nos et vos rencontres équestres. Aussi les randonneurs solitaires ou en petits groupes amicaux méritent également notre considération au titre de leur appartenance à **EquiLiberté**.

Et, pour nos Administrateurs qui profitent également de leurs équidés pour s'adonner aux joies de la randonnée, l'actualité est dense, l'actualité est riche, l'actualité est concurrentielle. Vous avez été récemment informés des évolutions de nos Statuts et de notre Règlement Intérieur concernant les volets organisationnels, sanitaires, sécuritaires et autres aspects. Les choses n'étant pas statiques dans un monde en constant mouvement, il nous faudra sans doute poursuivre dans ces orientations lors de nos prochains Conseils d'Administration et Assemblée Générale.

Législation

D'un point de vue sanitaire, nous avons établi un contact avec l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE ex Haras Nationaux) au sujet des obligations des détenteurs d'équidés. Une intervention et un échange sont prévus lors de notre prochain Conseil d'Administration du 17 juin. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ce débat ainsi que vos interlocuteurs locaux. En ce sens et pour asseoir nos compétences juridiques, nous avons récemment adhéré à l'Institut du Droit Équin émanant de cette instance IFCE et pourrions ultérieurement vous communiquer des informations relatives à ce volet sanitaire des détenteurs d'équidés.

Sports de pleine nature

Par ailleurs, l'arrêté du 31 décembre 2016 accordant la délégation prévue à l'article L 131 -14 du code du sport a soulevé de nombreuses questions, de nombreuses craintes quant à notre compétence de Tourisme Équestre qui aurait pu être entravée par de nouvelles consignes ou obligations,

règles ou mesures prônées par le Ministère ou autre Fédération (port du casque, galops de randonnée ou d'attelage, assurances ou licences).

Selon un travail juridique effectué par nos Amis d'une autre Fédération, il semblerait que la délégation donnée pour le Tourisme Équestre n'est pas conforme au droit du sport.

Après les élections législatives, nous pourrions rencontrer nos députés respectifs à ce sujet, ce sera l'occasion de promouvoir notre Fédération **EquiLiberté** et d'évoquer d'autres points dont nous avons débattu précédemment (reconnaissance, intérêt général, sport de pleine nature, PLU).

Si nécessaire, le nouveau Ministre du ou des sports pourra être interpellé sur ces textes pour éclaircissement et régularisation.

Contacts et négociations

Aussi, de nombreux contacts commerciaux ont été établis par nos Administrateurs et certains d'entre vous, et des négociations qui sont en cours devraient aboutir pour l'automne. Des prestataires nous sollicitent également (circuits de randonnée, logiciens, hébergeurs) mais il convient d'être prudents et agir avec parcimonie sur ce volet ou le précédent afin de conserver notre Liberté et la gestion sécurisée de nos fichiers d'adhérents individuels et d'associations. D'autres structures tournées vers la randonnée, la nature, l'hébergement ou le patrimoine nous y invitent au même titre que celles avec qui nous travaillons déjà. La même précaution vaut pour le chapitre ci-dessus où des désirs d'hégémonie peuvent transparaître.

Pour terminer sur ces orientations qui ne constituent qu'une partie de nos missions, sont en préparation plusieurs documents relatifs à notre fonctionnement et nous pouvons citer : la charte des salons, la charte des associations, la bibliothèque des textes de référence.

Ces outils ont pour objectif de clarifier et faciliter nos règles de vie en communauté et nos échanges tout en évitant les polémiques stériles antérieures.

L'ensemble de ces travaux est, entre autres, à l'ordre du Jour de notre Conseil d'Administration du 17 juin dont nous ne manquerons pas de vous rendre compte. Nous évoquerons aussi votre Rassemblement National de Vimoutiers en juillet dont il est question par ailleurs, auquel nous souhaitons un grand succès et pour lequel une fréquentation importante est annoncée avec déjà un regard sur celui de l'année 2018.

Michel BAZIN . Votre Président



Equiliberté met à la disposition des inscrits sur le site equiliberte.org, un modèle de lettres à faire ou à demander à votre assureur ... pour connaître précisément votre couverture assurancielle.

Il vous suffit d'accéder au site avec le lien suivant :
<http://equiliberte.org/component/finder/search?q=modele+lettre+assureur&Itemid=136>

Dernières infos

Les derniers préparatifs avancent bien. Concernant les itinéraires des balades, la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, met le paquet pour que tous les chemins soient ouverts (en hauteur pour les cavaliers et en largeur pour les meneurs).



Nous proposons sur le site du rassemblement un espace de "co-vanage" si vous avez de la place dans vos vans ou camions et si vous souhaitez partager vos frais ou si vous cherchez un transport.

Pour cela, rien de plus simple, vous nous donnez vos disponibilités ou vos besoins par le biais du formulaire

de contact (*onglet nous contacter*) sur www.rassemblementequiliberte.com

Une tombola

Pour fêter notre 15^{ème} rassemblement, nous avons décidé d'organiser une tombola (2€ le ticket) ouverte uniquement aux cavaliers, meneurs et accompagnateurs présents. Vous aurez la possibilité de gagner une selle MARATHIPPO complète Gaston Mercier d'une valeur de 2700€. Le tirage au sort aura lieu lors de la soirée de gala à 22 heures.



Les derniers détails se finalisent. Tout est mis en œuvre par la Communauté de Communes, la ville de Vimoutiers et l'équipe organisatrice pour que vous passiez un excellent rassemblement dans le Pays d'Auge.



Si vous venez du nord, n'hésitez pas à prendre le bac de Jumièges, les chevaux adorent.



Christine et Frédéric

EquiLiberté réfléchit pour mettre en place divers partenariats dont un avec la FRETE, Fédération Française des Relais d'Étape et de Tourisme Équestre.

La Fédération Française des Relais d'Étape et du Tourisme Équestre est une association reconnue par le Ministère de l'Agriculture dont l'objectif principal est de développer le réseau d'établissements d'Étape sur le territoire français.



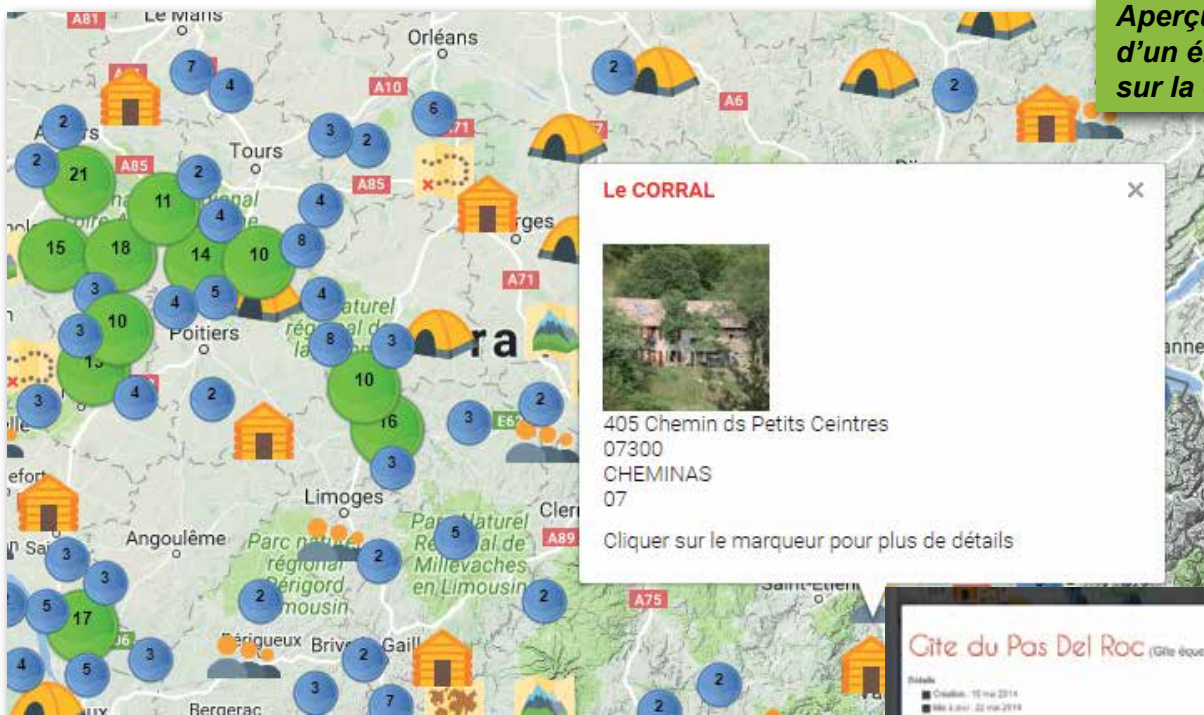
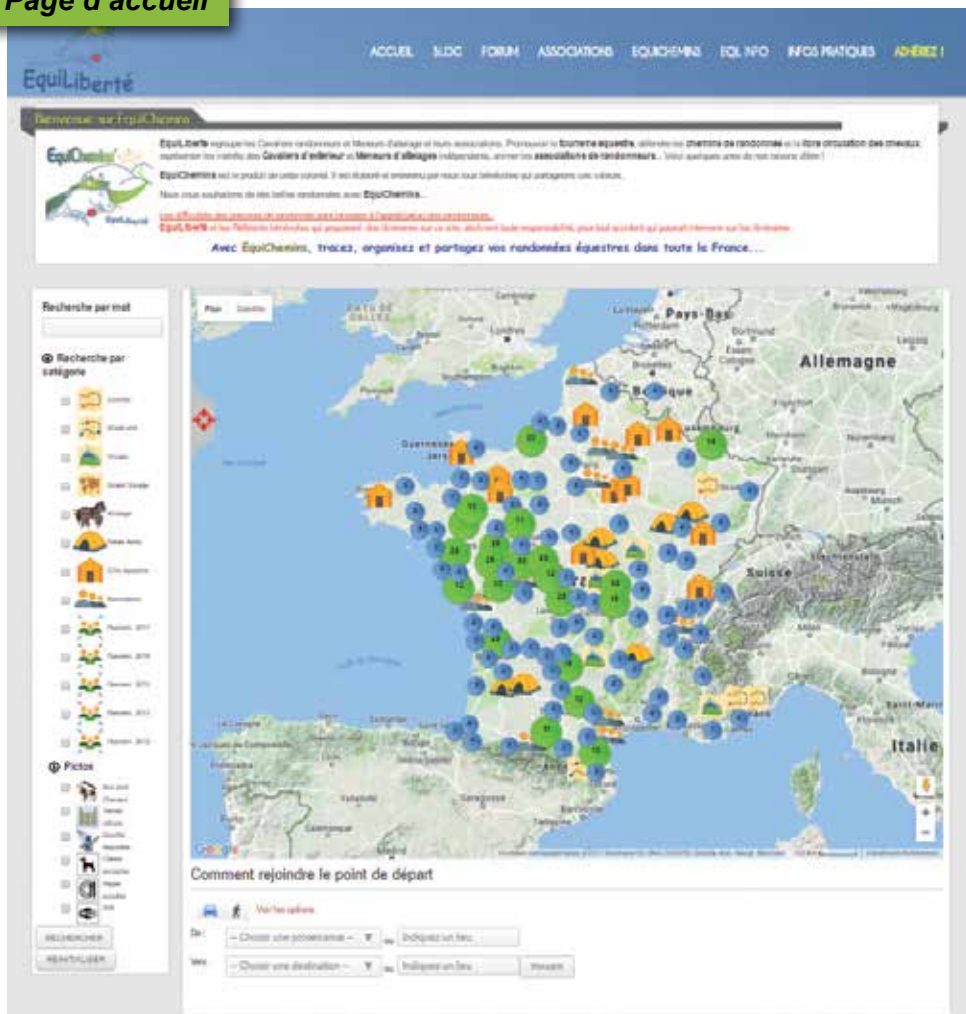
Une nouvelle adresse Un nouveau look

Le nouveau **EquiChemins** arrive !
Vous l'attendez depuis fort longtemps.
La bonne nouvelle du jour, c'est que le nouveau **EquiChemins** sera en ligne très prochainement.

C'est un tout nouveau site qui va voir le jour dans quelques temps, entièrement remanié par notre webmaster et intégré au site equiliberte.org.

Le nouveau **EquiChemins** sera plus attrayant, plus simple d'utilisation et plus complet. Il reste encore du travail à la commission **EquiChemins** pour finaliser ce nouveau site, mais toute l'équipe se donne à fond pour vous offrir dans les plus brefs délais, un nouvel outil dont vous ne pourrez plus vous passer pour préparer puis partager vos randonnées.

Voici quelques aperçus du nouveau visage d'**EquiChemins** qui, bien sûr, évoluera au fil des semaines à venir.



**Aperçu rapide
d'un élément
sur la carte**



**Fiche complète
d'un élément**



EquiLiberté 33



EquiLiberté 33

Devant le manque d'organisation de randonnée équestre sur le département de la Gironde, quelques cavaliers ont pris la décision de créer une association départementale afin de développer cette équitation de pleine nature et de faire connaître une équitation d'extérieur.

La nouvelle fédération départementale **EquiLiberté 33** a vu le jour le 23 juillet 2014 et se propose d'œuvrer aussi pour la défense des chemins dans le respect de la législation, promouvoir les relais amis, faciliter la circulation à cheval sur un maximum d'itinéraires, d'aider aux rassemblements conviviaux dans le respect total de la nature.



En partenariat avec l'ONF et le Conseil Départemental, nous avons obtenu de bons résultats sur le Médoc et la façade atlantique sur la création d'itinéraires de randonnées.



Trois associations locales sont affiliées à **EquiLiberté** sur notre département :

-  CHEVAL PASSION
-  CRINIERE MEDOCAINE
-  LES SABOTS DE L'ESTUAIRE

Plusieurs randonnées équestres sont ainsi organisées tout au long de l'année.



Une première en Gironde

EquiLiberté 33 a pu offrir ce plaisir en organisant un rallye équestre ouvert aux cavaliers et meneurs ce 30 avril 2017 sur la commune de Grayan l'hôpital et Vensac. Merci au maire de nous avoir fait confiance et de nous avoir donné l'autorisation d'organiser cette manifestation.

Christine Braz
Présidente
EquiLiberté 33

La plage en toute liberté

L'immensité bleue comme horizon d'un côté, les dunes sauvages de l'autre, telle est notre côte atlantique ici en Gironde.

Quelques règles à savoir sur la circulation à cheval sur le littoral

La plage est du domaine de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et l'accès y est règlementé par les maires des communes.

Les dunes sont protégées et leur circulation est strictement interdite. Il ne faut emprunter que les remontées aménagées.

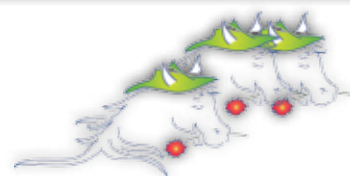
Il est nécessaire de se renseigner sur les horaires de marées, le meilleur moment étant 3 heures après la marée descendante car le sol est parfait pour les chevaux (le sable mouillé est plus stable et faire marcher les chevaux dans l'eau constitue un excellent massage).

Bien sûr, comme tout bon cavalier, il faut respecter les autres usagers de la plage.

Lors de votre stationnement à proximité de la plage il faut penser à nettoyer le parking de tout crottins.

À votre retour, douches les chevaux à l'eau douce car le sel provoque des démangeaisons et faites un bon nettoyage des cuirs.

Quel est le cavalier qui n'a pas rêvé de chevaucher sur la plage !

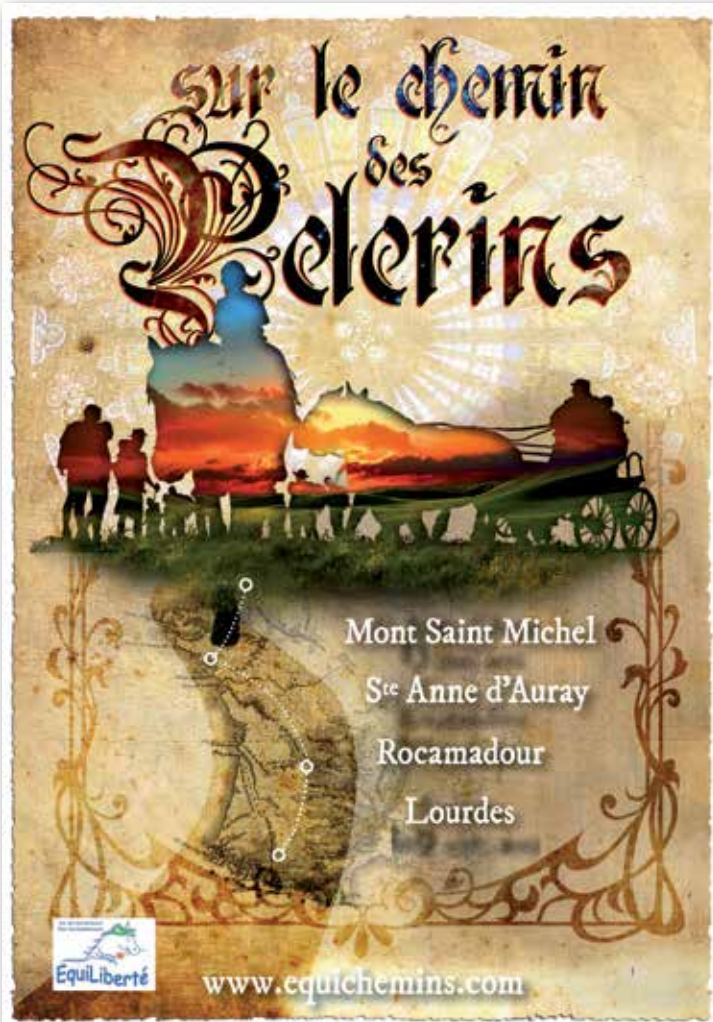


Lourdes ... le 25 avril de l'an 2017 Inauguration de la stèle et plaque commémorative de l'itinéraire "Sur le chemin des Pèlerins"

"Sur le chemin des Pèlerins" est un projet qui remonte à 2009. Porté par un collectif de cavaliers et meneurs indépendants, l'ATEM (Association de Tourisme Équestre du Morbihan), CALB (Association Cavaliers Attelage Loisirs en Bigorre) et la Fédération EquiLiberté.



Le tracé principal de ce chemin, pour cavaliers et attelages, a demandé deux ans de préparation. Chacun des quatre tronçons, reliant les sanctuaires de Lourdes, Rocamadour, Sainte-Anne-d'Auray et le Mont Saint-Michel, a nécessité une reconnaissance d'une quinzaine de jours. Cette aventure sur les chemins de France, dans un concept d'autonomie totale avec bivouacs sur des terrains communaux ou parfois privés, avec un esprit de convivialité, de fraternité et de responsabilité, autour d'un noyau dur d'une trentaine de personnes, a réuni, selon les étapes, plusieurs dizaines de randonneurs. L'accueil dans les communes de cette belle France profonde fut des plus chaleureux et la magie de la randonnée équestre au rendez-vous.



Le chargement et la mise à jour sur le site **EquiChemins** se feront progressivement, par rapport aux remontées et remarques des randonneurs.

Après Lourdes, il reste à inaugurer les trois autres sanctuaires et à faire vivre ce chemin ... chemin ouvert à tous. Libre à chacun d'y vivre son aventure.

C'est bien connu, il n'y a pas de chemin pour le bonheur, c'est le chemin qui est le bonheur.

Toute personne intéressée pour rejoindre le comité de pilotage est la bienvenue.

le comité de pilotage



Alerte intoxication par les séneçons

Devant la prolifération importante des séneçons dans certaines de nos régions et en accord avec son auteur le Docteur Didier Guérin Directeur du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de la Creuse, nous reprenons en partie son alerte à diffuser largement autour de vous afin de sensibiliser au maximum les détenteurs d'équidés ainsi que les éleveurs de bovins et les fournisseurs de foin. Cette alerte vient compléter celle faite sur le site des Haras Nationaux.

Les intoxications des bovins et des chevaux par les séneçons sont de plus en plus fréquentes en France. Un élevage creusois a été récemment confronté à cette problématique avec une atteinte de 5 vaches dont 3 sont mortes.

L'intoxication avec les séneçons est due à deux variétés en France : le séneçon de Jacob et le séneçon du Cap. Le séneçon de Jacob est une plante d'origine européenne largement répandue sur le territoire et très commune en France. Le séneçon du Cap est une variété envahissante originaire d'Afrique du Sud, importée involontairement en France en 1936. D'abord cantonnée au sud, elle a colonisé progressivement toute la France en remontant vers le nord. On la retrouve dans le grand sud-ouest, le bassin de la Loire, en Bourgogne, en Champagne et même en Alsace.

Les séneçons de Jacob et du Cap sont toxiques en raison des alcaloïdes pyrrolizidiniques qu'ils renferment.

L'intoxication se produit suite à l'ingestion de la plante. Les fleurs sont les parties les plus toxiques, suivies des feuilles, les tiges le sont faiblement. Sur pied, en raison de son amertume, la plante est peu consommée. Par contre, en fourrage (foin, ensilage, enrubannage...) l'amertume diminuant fortement, la plante est alors ingérée comme les autres composants de la ration.



seneçon de Jacob

Les fourrages issus de prairies à fortes densité de séneçons peuvent constituer une source importante de contamination. La plante peut être consommée sur pied lors de période de disette et/ou de sécheresse.



seneçon du cap

La détoxification des pyrrolizidines se réalise dans le foie, les métabolites qui en sont issus provoquent des lésions irréversibles dans les cellules hépatiques avec un effet cumulatif. La toxicité se manifeste suite à l'ingestion cumulée de séneçons.

Pour le cheval, la dose mortelle correspond à environ 3 à 5% de son poids (soit 15 à 25 kg pour un cheval de 600 kg). L'intoxication est donc possible avec l'ingestion de 50 à 300g/j pendant 7 à 8 semaines. Les espèces les plus sensibles sont les bovins et les chevaux.

Le délai d'apparition des symptômes varie de 5 jours à 5 mois selon la quantité de plantes ingérées.

Dans la forme aigüe, les atteintes sont essentiellement nerveuses : alternance de phase d'excitation et de prostration, faiblesse musculaire, démarche saccadée, troubles de l'équilibre. La mort survient alors en quelques jours. Dans la phase chronique, les signes cliniques apparaissent le plus souvent après une longue phase clinique silencieuse lorsque l'animal n'est plus en contact avec la plante. Le foie est le principal organe cible, les signes cliniques étant ceux d'une insuffisance hépatique chronique. La léthargie, l'anorexie, l'amaigrissement chronique, les coliques récidivantes et l'ictère constituent les signes les plus fréquemment observés.

Des signes de photosensibilisation sont rapportés en été. Enfin, des signes d'encéphalose hépatique, toujours tardifs, apparaissent au stade terminal de l'évolution de la maladie.

Du fait de la forte toxicité hépatique des métabolites des alcaloïdes des séneçons, les animaux ayant des symptômes guérissent rarement et les lésions présentes chez les animaux asymptomatiques peuvent

progresser et aboutir à des pertes ultérieures après plusieurs mois. Dès l'apparition des symptômes, un traitement symptomatique peut être réalisé mais sans grand espoir de succès.

Le traitement des animaux intoxiqués étant

le plus souvent sans résultat, le plus important est de lutter contre l'ingestion de la plante en ne récoltant pas les fourrages contaminés par des séneçons.

La lutte contre les séneçons est à commencer dès l'apparition des premières plantes (arrachage si possible). Du fait de sa capacité de diffusion des graines par le vent (comme le pissenlit) une fois que le stock grainier est constitué, la lutte devient plus difficile. Les refus contenant des séneçons sont à faucher systématiquement lorsque les plantes sont fleuries. Les alentours des prairies qui peuvent être sources de recolonisation (voies de communication, jachères, friches) seront surveillés particulièrement. Pour en faire une lutte collective qui sera plus efficace, une concertation sera recherchée avec les voisins et les responsables de l'entretien des abords des routes.

Les conditions climatiques des dernières années, l'augmentation de zones moins entretenues favorisent la prolifération des séneçons en France et risquent d'entraîner une augmentation du nombre de cas d'intoxications. Cela demande donc de connaître et reconnaître ces plantes afin de lutter contre leur prolifération.

**SOYEZ VIGILANT ET OBSERVATEUR
et DIFFUSEZ LARGEMENT**

Lionel PEUCH

**en accord avec le Dr Didier Guérin GDS
Creuse**



**LA PAGE FACEBOOK D'EQUILIBERTÉ NATIONAL VOUS OFFRE
LA POSSIBILITÉ DE PUBLIER TOUTES VOS AVENTURES
DE RANDONNÉES ET TOUTES VOS MANIFESTATIONS.
PROFITEZ-EN !**

Contact Morgane Vanehuin : vanehuinmorgane@gmail.com

NOS PARTENAIRES NOUS FONT CONFIANCE



Attelages
magazine

Sabots

TRADITIONS & ANIMAUX DU TERROIR

Les sites equiliberte.org et equichemins : plus de 45 000 visites par mois
soit 1 500 visites par jour et plus de 3 500 000 pages vues en 1 an

(nous tenons les comptages officiels à votre disposition)

N'hésitez pas à profiter de nos supports !

Contactez : Michel Bazin par mail : m.bazin@equiliberte.org ou 05 49 81 64 23

VOUS CHANGEZ D'ADRESSE ? DE RESPONSABLES ? OU AUTRES MODIFICATIONS ?

Votre association vient de connaître des changements? Nouveaux membres de bureau, nouvelle adresse, nouveau mail, nouveau site internet ou nouveaux contacts téléphoniques ?

N'oubliez pas de modifier votre "profil" internet ou de nous indiquer ces modifications.

Pour toute actualisation, merci de contacter notre secrétariat
Florence HEUZART
secretariat@equiliberte.org
tél : 02 40 50 72 16

Fédération Equiliberté Association loi 190

Déclaration 20.04.2004 . Modifiée le 05.01.2015 à Bressuire 79 . N°ISSN : 2274-8245

siège social : 13 rue du Vieux Moulin . 79700 Saint Aubin de Baubigné

Journal gratuit Imprimé par IMAGES INNEES SARL 49 CHEMILLE